



Mmes et MM les Directeurs d'UFR, Ecoles et Instituts
Mmes et MM les Directeurs et Chefs de Services
Mmes et MM les Responsables Administratifs
Mmes et MM les Directeurs des Unités de
Recherches (pour information)

**Direction
des ressources humaines**

Strasbourg, le 28 février 2011

**Département de la gestion
et du développement des
compétences**

Objet : Concours ITRF – Session 2011

Réf. : NC/GD

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par
Christophe NEUNLIST
Tél. : 03 68 85 10 36
Christophe.Neunlist@unistra.fr

J'ai l'honneur de vous informer de l'ouverture des concours ITRF, externes et internes, au titre de l'année 2011, pour le recrutement

- **d'ingénieurs de recherche,**
- **d'ingénieurs d'études,**
- **d'assistants ingénieurs,**
- **de techniciens**
- **d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe**

Je vous prie de trouver ci-joint la liste des 65 emplois relevant des catégories A, B et C vacants à l'UdS cette année.

• **Concours de catégorie A**

Je vous rappelle que les concours de catégorie A (ingénieur de recherche, ingénieur d'études et assistant ingénieur) comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Un jury différent est nommé pour chacune des deux phases.

- Le jury national d'admissibilité est chargé de sélectionner les candidats disposant a priori de la qualification requise par l'emploi-type en s'appuyant sur le référentiel des BAP et des emplois-types <http://referens.univ-poitiers.fr>
- Le jury local d'admission sélectionne parmi les admissibles inscrits dans son établissement le candidat correspondant le mieux aux spécificités de l'emploi à pourvoir.

Les fiches descriptives des postes de catégorie A peuvent être consultées sur le site internet des établissements affectataires des emplois.

Les fiches descriptives des emplois de l'UdS sont diffusées sur le site <http://www.unistra.fr/> - Recrutement – Personnels ITRF.

Bureau recrutement
Institut Le Bel
4 rue Blaise Pascal
CS 90032
F-67081 Strasbourg Cedex

Fax : 03 68 85 08 53

- **Concours de catégories B et C**

Le régime des concours de technicien et d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (échelle 5) a fait l'objet, l'an passé, d'une importante réforme. Désormais, chaque concours de catégories B et C est organisé, dans le cadre de zones géographiques, par un établissement de cette zone. La zone Est (003) est la zone de référence pour l'Université de Strasbourg.

L'organisation de ces concours relève d'un seul centre organisateur pour les phases d'admissibilité et d'admission.

Les fiches descriptives des postes de catégories B et C peuvent être diffusées par les établissements désignés comme centres organisateurs du concours.

- **Examens professionnels Technicien classe Exceptionnelle et IGR Hors-Classe**

Le calendrier des inscriptions diffusé le 7 février dernier par messagerie électronique est identique au calendrier des concours ITRF ci-dessous.

Calendrier des opérations

Je vous communique à présent le calendrier détaillé des différentes phases d'inscription et d'organisation relatif aux concours ITRF :

1) Inscription par internet

Les candidats pourront faire leur demande de dossier de candidature par internet à l'adresse suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>

rubrique : « s'inscrire aux concours ITRF »

du lundi 28 février, 12h, au vendredi 25 mars 2011 (date limite de demande et de dépôt des dossiers de candidature).

2) Dossier de candidature

- Etats des services publics

Le dossier d'inscription comprend une fiche «Etat des services publics». Ce document est à faire compléter par le Bureau de gestion des personnels BIATOS de la DRH dans les meilleurs délais et en tout état de cause **avant le 18 mars 2011**.

- Dépôt du dossier d'inscription

Le candidat au concours est responsable de l'acheminement de son dossier auprès de l'établissement organisateur.

La **date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers** aux centres organisateurs est fixée au :

Vendredi 25 mars 2011, le cachet de la poste faisant foi (avant 17 h).

3) Calendrier des épreuves

Les épreuves d'admissibilité (étude du dossier ou épreuves écrites) des concours seront organisées au plus tard le 20 mai 2011.

Les épreuves d'admission auront lieu avant le 20 juillet 2011 pour les catégories A et avant le 24 juin 2011 pour les catégories B et C.

Chaque candidat pourra consulter, par son code personnel d'inscription, les dates définitives des épreuves.

4) Affectation des lauréats des concours

Catégorie A :

Du **26 juillet au 12 août 2011**, les lauréats feront connaître leurs vœux d'affectation par le biais d'une application Internet LAUREAT-IT qui leur permettra :

- de prendre connaissance de leur(s) classement(s) sur liste principale et/ou liste complémentaire pour tous les concours auxquels ils auront été admis,
- de classer par ordre préférentiel les postes offerts aux concours pour lesquels ils sont lauréats.

Dans un second temps, les affectations seront affichées sur le site internet LAUREAT-IT et les avis d'affectation seront à éditer par les lauréats pour une prise de fonctions arrêtée par l'administration centrale au 15 septembre 2011.

Catégories B et C :

Les candidats à ces concours formulent leurs vœux sur papier lors de la phase d'admission. A l'issue du concours, le président du centre organisateur notifie aux lauréats leur affectation. Ces derniers ont 8 jours pour faire connaître leur décision (acceptation ou refus) pour une prise de fonction au 15 septembre 2011.

Je vous saurais gré d'assurer la plus large publicité de ces avis de concours auprès des personnels placés sous votre responsabilité.

En vous remerciant de votre collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice des Ressources Humaines,



Marylène Oberlé

P.J. :

- Tableaux des emplois vacants à l'UdS
- Liste des diplômes requis pour les concours externes
- Conditions d'ancienneté à remplir pour les concours internes